



■ De plus en plus de vélos sur nos routes

CYCLISTES, LES RÈGLES MÉCONNUES

Avec la crise sanitaire, les néocyclistes ont débarqué sur les routes. Leurs connaissances sur les règles à respecter laissent parfois à désirer. À l'inverse, les automobilistes s'arrogent des droits qu'ils n'ont pas toujours. Deuxième volet de notre série consacrée au code de la route et au permis de conduire.

«Avec le confinement et la rupture de stock dans les magasins, on s'est rendu compte qu'une grande majorité de gens ne roulaient plus à vélo. L'arrivée de ces néocyclistes est à la fois positive et négative. Positive car elle leur fait découvrir à quel point c'est compliqué d'être un cycliste, surtout au quotidien. Négative car ils n'ont pas les réflexes des cyclistes expérimentés et donc peuvent embêter les autres usagers de la route», analyse Michaël Scholze de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière, notre partenaire toute cette semaine.

Pour lui, les automobilistes et les cyclistes ne se connaissent pas encore assez chacun. «Même en agglomération, les cyclistes peuvent rouler à deux de front pour autant que cela n'empêche pas la voiture de derrière de les dépasser en laissant un espace

d'un mètre ou que cela n'empêche pas le croisement avec un véhicule en sens inverse. Dans ce cas, ils doivent alors se rabattre l'un derrière l'autre. La règle se résume finalement à une question de savoir-vivre et de partage de la chaussée», estime le porte-parole de l'AWSR.

De même, peut-on mordre légèrement sur la ligne blanche pour dépasser un deux-roues. Plus d'un automobiliste se trompe sur cette règle, qui fait d'ailleurs l'objet d'une question dans le quiz que nous vous proposons ci-dessous comme chaque jour jusqu'à vendredi. Autre point de méconnaissance: les panneaux B22 et B23. Placés dans un carrefour, ils autorisent les cyclistes à tourner malgré le feu rouge pour eux. Il y a aussi les SUL, ces sens uniques qu'ils peuvent remonter à contresens.

LES SUBTILITÉS DU CODE

À l'inverse, beaucoup de cyclistes ignorent que lorsqu'ils traversent une rue sur un passage piétonnier qui n'est pas en lien avec une piste cyclable, ils doivent mettre pied à terre pour avoir priorité sur les voitures. Sinon, elles ne sont pas obligées de marquer l'arrêt pour les laisser passer. «Le code

de la route a ses subtilités. Le fait d'avoir appris les règles à l'école primaire ne suffit pas à l'âge adulte», souligne Michaël Scholze.

Et de préciser sa pensée: «Les néocyclistes n'ont pas toujours conscience de la réalité du danger lorsqu'ils remontent à

moins d'un mètre une file de voitures garées le long d'une voirie. Une portière peut s'ouvrir à tout moment. Ils risquent de la percuter». D'une manière générale, les cyclistes chevronnés cherchent à diminuer le risque d'accident en portant une veste ou un sac fluo, accom-

pagné d'un casque de couleur flashy. Un comportement qui devrait inspirer les néocyclistes.

«Plus il y a de cyclistes, plus le nombre d'accidents augmente. Les modèles électriques favorisent leur utilisation. Il faudrait réfléchir à l'avenir à voir

comment on peut mieux encadrer ces usagers en particulier», estime M. Scholze. Dans la foulée, il rappelle que, comme pour la voiture, l'utilisation du téléphone portable au guidon est une infraction, avec une amende à la clé. Pour ce qui est des trottoirs, les enfants peuvent



Les néocyclistes n'ont pas toujours conscience de la réalité du danger

MICHAEL SCHOLZE
AWSR

1 Que signifie ce témoin lumineux?

- a) Les feux de route sont allumés.
- b) Les feux de brouillard avant sont allumés.
- c) Les feux de croisement sont allumés.



2 Quand devez-vous allumer les feux de brouillard arrière?

- a) Toujours en cas de brouillard, de chute de neige ou de forte pluie.
- b) En cas de brouillard ou de chute de neige limitant la visibilité à moins de 100 mètres, ainsi qu'en cas de forte pluie.
- c) En cas de brouillard, de chute de neige ou forte pluie limitant la visibilité à moins de 100 mètres.



3 Dans quel pourcentage des accidents mortels en Wallonie, l'alcool joue-t-il un rôle?

- a) 5%.
- b) 10%.
- c) 25%.



7 Au carrefour, vous voulez tourner à gauche. Que faites-vous?

- a) Vous vous engagez dans la bande de gauche et vous tournez à gauche.
- b) Vous restez dans cette bande et vous tournez à gauche.
- c) Vous ne pouvez plus tourner à gauche.



8 Pouvez-vous dépasser cette voiture par la gauche?

- a) Non, vous devez dépasser par la droite.
- b) Non.
- c) Oui, si vous ne roulez pas à plus de 70 km/h.



9 Pouvez-vous dépasser ces deux voitures par la gauche?

- a) Oui.
- b) Non, vous pouvez seulement dépasser la première voiture.
- c) Non.

